



## Information pour les adhérents de l' ANCEF

⇒ Vous venez de prendre votre "PASSEPORT MONTAGNE"

⇒ Vous bénéficiez d'une assurance.

Contrat Mutuelle du Mans Assurances n° **102.247.444**

### **POUR QUI ?**

Carte individuelle ⇒ vous-même

Carte famille ⇒ vous-même et votre famille (conjoint concubin, enfants de moins de 16 ans)

### **POUR QUELLES ACTIVITES ?**

Les activités de sports et de loisirs organisées par l'ANCEF ou que vous pratiquez individuellement ou en famille (y compris si vous participez à une course populaire).

### **QUAND ETES-VOUS GARANTI ?**

Pendant la période de validité de votre carte

### **OU ETES-VOUS GARANTI ?**

- En France

- Dans le monde entier, pour des séjours temporaires,

**Les résidents étrangers sont couverts uniquement lors de leur séjour en France.**

### **QUELLES SONT LES GARANTIES DU PASSEPORT MONTAGNE ?**

**1 – Assurance Protection de la personne** : cette assurance garantit le paiement des frais de recherche, d'évacuation et de transport, y compris, si vous ne disposez pas d'une garantie « assistance rapatriement », des frais exposés pour le retour au domicile ou à l'établissement de soins le plus proche (sur prescription médicale)

**ATTENTION** : ceci n'est pas une prestation d'assistance médicale ni d'organisation de votre retour.

### **2 - Assurance des frais engagés hors séjours**

L'assurance prend en charge les frais suivants non consommés (suite à accident garanti) :

- . forfait de remontées mécaniques ou d'accès aux pistes,
- . cours (de ski ou autres),
- . la location de matériel nécessaire à l'activité (ski, VTT, etc...).

### **3 - Assurance Responsabilité Civile :**

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile si vous causez des dommages corporels ou matériels à autrui dans le cadre des activités assurées.

### **4 - Protection juridique**

Cette assurance garantit :

- . le recours contre l'auteur responsable de vos dommages,
- . votre défense devant les tribunaux.

### **QUELLES SONT LES PRINCIPALES EXCLUSIONS ?**

**la pratique des activités suivantes :**

- . Sport aériens
- . Voile (pour les embarcations de plus de 5 m)
- . Bateaux à moteur , Sports mécaniques
- . Concours et courses hippiques
- . Activités exercées à titre professionnel
- . Saut au tremplin, saut à l'élastique
- . Bobsleigh, skeleton, Hockey sur glace
- . Plongée à plus de 5 mètres, Chasse
- . Utilisation d'une arme à feu (sauf biathlon avec carabine à air comprimé)
- . Snow kite et Kite surf

## EXTRAIT DES CONDITIONS

nature des garanties	Montant des garanties par sinistre
<b>1) Assurance protection de la personne assurée</b> · frais de recherche ) · frais de secours et d'évacuation ) · frais de transport et de retour au domicile ou établissement de soins )	15 000 €
<b>2) Assurance des frais engagés hors séjours</b> (franchise de 1 jour)	500 €
<b>3) Assurance Responsabilité civile</b> Dommages corporels et immatériels consécutifs : · Par intoxication alimentaire ) · Autres dommages corporels ) limités en cas de faute inexcusable à )	1 500 000 €(1) 8 000 000 €(2) 3 500 000 €(1)(2)
Dommages matériels et immatériels consécutifs : · Par incendie, explosion, dégâts des eaux ) · Autres dommages matériels )	1 000 000 € 1 000 000 €
Dommages par pollution accidentelle	200 000 €
<b>4) Assurance Protection juridique</b> Recours et défense pénale	30 000 €

- 1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance  
2) Ce montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.

Vous pouvez consulter le texte du contrat d'assurance sur le site internet de l'ANCEF [www.passeportmontagne.com](http://www.passeportmontagne.com).

Pour toute information relative au contrat, prendre contact avec :

MMA  
38 avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE  
Tél : 04 75 78 49 97 – Fax : 04 75 42 28 65

## QUE FAIRE EN CAS D ' ACCIDENT ?

⇒ Prévenir votre assureur le plus rapidement possible et expédier sous 10 jours (ouvrés) la déclaration selon le modèle ci dessous à l'adresse :

**MMA**  
**38 avenue Victor Hugo**  
**26000 VALENCE**  
**Tel 04 75 78 49 97 - Fax 04 75 42 28 65**

⇒ Si votre responsabilité peut être mise en cause : prévenez également votre assureur de responsabilité civile "vie privée"

### DECLARATION D'ACCIDENT

Nom : .....

Prénom : ..... adresse : .....

Code postal : ..... ville : ..... téléphone : .....

Date et lieu de l'accident : .....

Circonstances de l'accident : .....

Avec un tiers  OUI  NON

Si OUI son nom : .....

Son adresse : .....

Passeport Montagne n°

Option complémentaire  OUI  NON

Si oui votre n° de Sécurité Sociale :

Votre Mutuelle :

Fait à : ..... le :

Signature :

### Documents à joindre :

Certificat médical précisant la nature des blessures

Copie du Passeport Montagne

Original de la facture des frais de secours